

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2019**

---

**PRESENTS** : MM. CHALARD, BELTRAMI, Mme GRANDET, BORT, Mme LAVOISIER, GOLFIER, BIASOTTO, Mme CHADOURNE, LETELLIER, MAS, Mme MIGNON, Mme SELLIER DE BRUGIERE, TOMADA, VERTUEL

**EXCUSES** : Mme BASQUE (ayant donné procuration à D. Mignon), M. LAULHAU, Mme REGUESSE (ayant donné procuration à M. Letellier)

**ABSENTS** : M. COURTADE, Mme WEISS

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider le compte rendu de la séance précédente.

M. Mas, Conseiller Municipal souhaite que ce document soit modifié pour les points suivants :

USTOM : il demande à ce qu'il soit fait référence à l'argumentaire qui a été présenté pour justifier que le Maire se soit prononcé "contre" alors qu'il avait indiqué préalablement être favorable à l'augmentation de la redevance incitative.

M. le Maire rappelle qu'il avait effectivement donné sa position en faveur de cette augmentation mais qu'il avait précisé qu'il se rallierait à la décision du Conseil Municipal quelle qu'elle soit. Ce qu'il a fait à l'issue des débats.

ECOLE Paul Bert : il souhaite que la liste qu'il a déposée et transmise à ses collègues Conseillers Municipaux concernant les travaux à prévoir à l'école soit jointe au compte rendu. Il rappelle que cette école est la seule du territoire du Réolais qui ne dispose pas de tableaux interactifs.

M. le Maire intervient en indiquant que malgré l'absence d'un tel équipement, c'est la seule école du secteur dont les effectifs sont en hausse. Il mentionne la réunion organisée le mardi 22 janvier 2019 avec M. l'Inspecteur d'Académie de la circonscription du Réolais et les représentants du SIVOS Saint Avit-Saint Philippe, le Maire de Pineuilh, Saint André et Appelles et Sainte Foy la Grande.

Il rappelle les difficultés de ces communes pour lesquelles des fermetures de classes devraient intervenir à la prochaine rentrée. Il précise que c'est la première fois qu'une telle réunion a lieu pour étudier, sous l'égide de l'Education Nationale, la possibilité de répartir les effectifs de façon à ne pas tomber dans l'absurdité de construire à Sainte Foy la Grande des classes alors que sur les autres communes avoisinantes des classes fermeront.

M. Mas souhaite mentionner un second point concernant l'école. Il a constaté l'installation d'un toboggan dans la cour de l'école maternelle et regrette que le modèle mis en place ne permette pas aux élèves de l'utiliser seuls mais nécessite la présence d'un adulte à proximité.

M. le Maire indique que les jeux mis en place répondent aux normes prescrites.

M. Golfier, Adjoint référant aux Affaires Scolaires, précise qu'il y avait effectivement un autre modèle proposé mais que le choix s'est porté sur celui qui a été installé.

M. le Maire précise que, quel que soit le modèle retenu et son prix, c'est avant tout un matériel répondant aux normes.

M. Mas estime que la présence nécessaire d'un adulte près du nouveau toboggan ne permet pas à l'enfant de faire l'apprentissage de l'autonomie.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, sous réserve des modifications demandées par M. Mas, de valider le compte rendu de la séance précédente.

**Vote à l'unanimité**

Le compte rendu modifié sera adressé à l'ensemble du Conseil Municipal.

M. le Maire propose que Mme Lavoisier soit désignée comme secrétaire de séance.

**FINANCES - SPA : CONVENTION FOURRIERE**

M. le Maire indique qu'il faut renouveler la convention fourrière avec la SPA qui demande à la commune une participation de 0.75 € par habitant. Ce montant n'a pas été modifié par rapport à 2018, seul le nombre d'habitants est différent : 2 521 au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (chiffres de l'INSEE).

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'accepter la proposition de la SPA et de l'autoriser à signer la convention correspondante.

**Vote à l'unanimité**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à présenter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

**VIDEOPROTECTION- DEMANDE DE SUBVENTION FIPDR 2019**

M. le Maire rappelle qu'une subvention FIPDR a été attribuée en 2018 pour l'amélioration du système actuellement en place, représentant 50 % de la dépense d'investissement.

M. le Maire explique que lors de la visite sur la commune en présence des gendarmes référents pour la vidéoprotection, il avait été examiné la possibilité d'étendre le système de manière efficace. La proposition présentée avait été retenue et la commission préfectorale vient de valider en décembre 2018 l'extension du périmètre de vidéoprotection de la commune.

Il convient maintenant de présenter une demande de subvention pour le matériel à installer sur l'extension de périmètre même si les travaux ne peuvent pas se réaliser en 2019 compte tenu du délai nécessaire pour obtenir l'attribution d'une telle subvention. Il précise que le montant des travaux s'élève à 30 016.98 € HT avec une demande de subvention FIPDR de 15 008.00 €.

M. Mas demande en quoi consiste ces travaux.

M. le Maire indique qu'il s'agit de l'installation de 2 caméras ainsi que la liaison radio avec la gendarmerie.

M. Bort, Conseiller Municipal, demande s'il s'agit d'un investissement supplémentaire ?

M. le Maire précise que c'est un investissement complémentaire à celui présenté en 2018.

M. Bort rappelle qu'il était prévu un montant de 37 000 € HT en 2018 auquel il faut ajouter en plus 30 000 € HT.

M. le Maire indique qu'il est prévu l'installation d'une caméra vers la fin de la rue de la République et à proximité du jardin public (déplacement d'une caméra déjà existante), une première nouvelle caméra au niveau de l'école Paul Bert et de la RPA, place du Foirail et une seconde nouvelle caméra au niveau de la place Broca.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à déposer ce dossier de demande de subvention.

#### **Vote à l'unanimité**

M. Mas demande à obtenir le document établi par les gendarmes référents pour la vidéoprotection.

M. le Maire lui demande de venir en Mairie le consulter.

#### **EGLISE – RESTAURATION EXTERIEURE PHASE 3**

M. le Maire indique qu'il convient de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2019 ainsi qu'auprès du Département pour la troisième phase des travaux de restauration extérieure de l'église :

- Montant des travaux de la phase 3 = 317 226 € HT.
- Demande subvention DETR 2019 (35 %) = 111 029.10 €
- Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) = 67 726.74 €
- Demande de subvention Département (25 % avec plafond à 120 000 €) 30 000 € x 1.5 (coefficient de solidarité de la commune) = 45 000 €
- Participation communale = 93 470.16 € HT

Il précise que cela représente un peu plus de 70 % de subvention.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer :

→ le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2019 :

#### **Vote à l'unanimité**

→ le dossier de demande de subvention au DEPARTEMENT :

#### **Vote à l'unanimité**

M. Letellier, Conseiller Municipal, demande ce qui a été prévu dans les travaux comme revêtement hydrofuge ? car il y a des pierres qui ont déjà verdies.

M. Bort indique que les artisans et l'architecte lui avaient indiqué que cela disparaîtrait aux beaux jours.

M. Mas a constaté qu'à l'occasion des travaux, les plans inclinés (glacis) qui étaient sur les côtés de l'église avaient été supprimés et se demande comment protéger maintenant les pierres contre l'infiltration d'eau dans les murs.

M. Bort explique que contrairement à ce qu'on pensait, ces glacis ne renvoyaient pas l'eau mais au contraire l'absorbaient d'où une humidité très forte à l'intérieur de l'église, car l'eau reste et ne sèche

pas. Il précise que pour l'architecte les murs seront bien plus sains si on sort ces glacis. Cela a permis de dégager les traces de deux maisons qui étaient construites contre l'église, rue de la République. Il reste une cheminée encore visible. Ce qui confirme que ces glacis n'étaient pas d'origine.

M. Bort indique que lundi 28 janvier 2019 à 9 h 30, il y a une réunion de chantier en présence de l'architecte et qu'il invite M. Mas à venir pour lui poser directement les questions, ainsi que les autres élus qui seraient intéressés.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à présenter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

### **PLUI**

Il explique que la Communauté de Communes du Pays Foyen a sollicité toutes les communes membres afin qu'elles émettent un avis sur les documents du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et ce, avant fin janvier.

Ces documents ont été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal par mail.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit de la nouvelle version des plans de zonage pour la commune de Sainte Foy la Grande, les schémas de principe des Opérations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour les différents secteurs 1AU et la première version complète du règlement écrit du PLUI.

M. Mas indique avoir lu le règlement. Il a noté qu'un certain nombre de commerces installés dans la bastide partent vers les boulevards, vidant les vitrines des rues de la République et Victor Hugo. Il demande si on peut imaginer une solution, une réflexion car certains commerces sont utilisés comme habitation, aménagés ou pas.

M. le Maire indique que cela fait partie de la révision de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) en Site Patrimonial Remarquable (SPR) qui est actuellement en cours.

M. Letellier, Conseiller Municipal précise que de nombreux commerces ne sont malheureusement pas en état pour être occupés car ceux qui le sont, se louent très bien.

M. Mas insiste sur l'aspect inquiétant de cette situation.

M. le Maire rappelle que ces problèmes seront examinés à travers le SPR.

M. Mas souhaite également soulever un second point sur le règlement du PLUI qui est indiqué page 18 "les installations nécessaires à la production d'énergie renouvelable intégrées à la volumétrie du toit sont autorisées". Car il avait demandé en conseil communautaire s'il ne serait pas possible d'envisager d'installer des panneaux solaires sur le cinéma compte tenu des travaux prévus sur ce bâtiment. Et il lui avait été répondu que ce n'était pas possible.

M. le Maire indique que ce débat doit avoir lieu en conseil communautaire.

M. Mas pense qu'ils pourraient être 4, les représentants de la commune, à évoquer ce problème en conseil communautaire.

M. Beltrami, 1er Adjoint, reconnaît que M. Mas a effectivement raison sauf que le dossier de permis de construire pour le cinéma a été adopté avec l'ancien PLUI et pas le futur. C'est le principe de non rétroactivité qui s'applique.

Mme Sellier de Brugière, Conseillère Municipale, indique qu'effectivement ces installations n'étaient pas envisageables lors du dépôt de ce dossier.

M. Mas souligne qu'on peut toujours modifier.

M. Beltrami confirme que cela sera possible mais a posteriori.

M. le Maire indique que ce point pourra être soulevé lors du prochain conseil communautaire.

M. Mas précise qu'il aimerait qu'ils soient tous les 4 à le faire.

Clôturant ce débat, M le maire demande aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis favorable, ces documents n'appelant pas d'observation particulière,

### **Vote à l'unanimité**

### **RESIDENCE CHANZY – MESOLIA : ACQUISITION PARKING**

M. le Maire rappelle que la société Mésolia est propriétaire de la résidence Chanzy, située boulevard Gratiolet, ainsi que du parking qui jouxte sur l'arrière du bâtiment. Elle accepte de rétrocéder ce parking (750 m<sup>2</sup> environ) à la commune qui doit s'engager à ce que la destination de stationnement à titre gratuit pour les locataires de la résidence soit conservée avec un nombre de place qui leur est réservé et qui ne pourra pas être inférieur à celui d'aujourd'hui soit .....places. Cette cession est proposée à l'euro symbolique.

M. Mas indique que cela permettrait ainsi de pouvoir mettre en fourrière des véhicules qui pourraient être stationnés sur ce parking si nécessaire, ce qui serait un avantage.

M. Bort précise que si la commune n'en fait pas l'acquisition, la société Mésolia est prête à rénover ce parking qui sera ensuite fermé pour le réserver exclusivement à leurs résidents. De plus, la moitié des places de ce parking étant libres et publiques, elles sont largement utilisées pour l'école, le marché ...

M. Mas expose qu'il serait intéressant que cette résidence-là dispose d'un jardin partagé.

M. le Maire indique qu'il n'est pas certain que la société Mésolia décide cet aménagement si elle conserve cet espace.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'accepter la proposition de la société Mésolia et de l'autoriser à signer l'acte correspondant.

- Vote POUR : 15
- Vote CONTRE : 0
- Abstention : 1

### **PERSONNEL**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les annonces qu'il a faites lors de la présentation des vœux concernant les recrutements à intervenir au service de Police Municipale.

Il confirme l'arrivée d'un nouveau policier municipal en remplacement de l'agent placé en retraite depuis juillet 2018. Il n'y a pas de modification à apporter aux tableaux des effectifs, le poste de brigadier-chef principal étant resté ouvert et sera occupé à compter du 24 janvier par ce nouvel agent.

Il explique, que suite au départ du gardien-brigadier par voie de mutation au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il convient de fermer le poste correspondant, qui sera remplacé par un poste de brigadier-chef principal, recruté par voie de détachement au 1<sup>er</sup> février 2019. Il s'agit d'un gendarme actuellement en poste à Sainte Foy la Grande.

Suite à ces recrutements, le nombre de policiers municipaux sera alors identique à celui du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Comme annoncé lors des vœux, M. le Maire précise que le recrutement du 4<sup>ème</sup> policier municipal nécessite la création de poste de brigadier-chef principal. Son arrivée est prévue le 12 février 2019.

M. le Maire indique que pour 2018, la masse salariale s'est élevée à 1 297 000 €, avec des agents qui sont partis en retraite et qui sortent de la masse salariale.

En 2019, avec le recrutement du 4<sup>ème</sup> agent de police municipale, la masse salariale sera a maxima de 1 320 000 €.

M. le Maire indique que la discussion avec la Communauté de Communes du Pays Foyen pour le transfert de la Médiathèque courant 2019, dont la charge de personnel est évaluée à 137 000 € par an, ce qui viendra diminuer la masse salariale.

A ce jour, il est cependant difficile d'évaluer la baisse sur 2019. Par contre, en 2020, le transfert sera effectif sur la totalité de l'année permettant ainsi d'atteindre l'objectif fixé en ayant une masse salariale légèrement inférieure à 1 200 000 €.

M. Mas rappelle qu'un transfert de service concerne le transfert de l'investissement et non celui des charges de fonctionnement.

M. le Maire explique qu'il va y avoir une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui va discuter de ce transfert.

M. le Maire rappelle le transfert des installations de Mézières à la Communauté de Communes pour lequel la CLECT après discussion, a évalué à 140 000 € la charge des frais de fonctionnement restant à devoir par an par la Commune de Sainte Foy la Grande.

M. le Maire indique que pour la Médiathèque, la situation n'est pas normale dans la mesure où la compétence culture n'est plus communale mais intercommunale. Ce transfert doit maintenant être étudié et fera l'objet d'une négociation. Le transfert peut se faire à zéro, comme il peut se faire au montant maximal, c'est-à-dire le coût actuel pour la commune qui se situe entre 170 000 € et 180 000 € moins la somme de 48 000 € attribuée par la Communauté de Communes, soit un montant restant entre 120 000 € et 130 000 €. Ce qui représente par habitant pour la commune de Sainte Foy la Grande un coût de 50 à 60 €.

Il explique qu'il serait en théorie logique que ce transfert soit fait à zéro dans la mesure où cet équipement bénéficie à l'intégralité des habitants de la Communauté de Communes du Pays Foyen. Ce qui n'aura vraisemblablement pas lieu. Si on envisage un reste à charge de 50 000 € environ pour la commune, cela lui permettrait de libérer une capacité financière supplémentaire de 70 000 € à 80 000 € par an. De plus, avec le transfert du personnel de la Médiathèque, le coefficient de rigidité serait amélioré.

M. le Maire ne peut, à ce jour, donner plus d'informations sur ce transfert dans la mesure où la négociation n'a pas encore débuté. Il lui semble toutefois évident qu'il ne pourra pas avoir lieu dans les mêmes conditions que ce qui avait pu être décidé précédemment.

M. le Maire peut même envisager, si l'accord qui peut être proposé ne paraît pas équitable, la fermeture de la Médiathèque. Cela contraindrait alors la Communauté de Communes à faire une Médiathèque qui devrait alors être à minima de 1 300 m<sup>2</sup>, comme le prévoit la réglementation pour l'implantation d'une nouvelle médiathèque intercommunale.

M. Mas rappelle que cette même discussion avait déjà eu lieu il y a quelques années concernant le SDIS.

M. le Maire souhaite préciser qu'à ce moment-là, les états d'esprit n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à fermer le poste de gardien-brigadier et d'ouvrir un poste de brigadier-chef principal et la création du quatrième poste de brigadier-chef principal.

M. Bort pense qu'il faut faire un vote pour chaque décision et ne pas faire un global. D'abord, il remet en cause les chiffres qui ont été cités sur la masse salariale, car il n'est pas tout à fait d'accord. Il ne voit pas comment en créant 3 postes, dont un gendarme, pour lequel le coût doit être de 45 000 € environ par an, il peut y avoir diminution de la masse salariale. Car même si le coût de l'agent pour 6 mois est élevé, le remplacement par un agent avec un coût moindre coûtera plus cher sur l'année.

Donc, on a mathématiquement notre masse salariale qui va augmenter. Ensuite, il y a quand même des incertitudes, car créer un poste supplémentaire est dangereux pour l'instant, ce n'est pas du tout le moment. Cela vient annihiler 4 ans d'efforts que chacun a fait dans son domaine.

M. le Maire indique ne pas être d'accord.

M. Bort souhaite poursuivre son intervention en rappelant les incertitudes qui demeurent pour le CCAS et la quasi certitude que l'agent de l'USTOM qui ramasse en ville les dépôts d'ordures arrête de le faire. Il va donc falloir le remplacer. C'est pour ça qu'il dit "soyons prudents".

Mme Chadourne, Conseillère Municipale souhaite comprendre de quoi il s'agit pour l'USTOM.

M. le Maire explique que les communes ayant voté contre l'augmentation de la redevance incitative, l'USTOM prévoit de faire des économies en arrêtant la mise à disposition de cet agent.

M. Bort rappelle que la masse salariale est le dernier point sur lequel des efforts doivent être fait car cela représente 60 % du budget de fonctionnement alors qu'elle devrait se situer entre 45 et 50 %. On est nettement au-dessus et on va encore l'augmenter. Et ce qui est surtout dangereux, c'est que si demain des augmentations de 50 % sont décidées par l'Etat au bénéfice des fonctionnaires, on est obligé de les appliquer sans pouvoir les maîtriser. Il souhaite exprès donner une caricature car si on peut à peu près évaluer ce que cela coûtera pour 2019 voir pour 2020, avec la création de ce nouveau poste, on s'engage pour au moins 30 ans.

M. Bort dit "faites attention".

Il pense qu'il y a un autre message. L'Etat demande aux collectivités de diminuer le nombre de fonctionnaires alors qu'on va l'augmenter. Ensuite, l'Etat a tendance à se retirer de ses fonctions régaliennes et on lui démontre qu'on est capable de faire sans l'Etat. C'est une erreur politique.

M. Bort annonce qu'à ce titre-là, il votera CONTRE la décision de créer un 4<sup>ème</sup> poste.

M. le Maire explique que concernant la masse salariale, il a les chiffres qu'il peut communiquer et il ne comprend pas la position de M. Bort.

M. Bort indique que si la création des 3 postes est votée, il propose d'en reparler à la fin de l'année.

M. le Maire rappelle qu'il n'y a pas création de 3 postes. L'agent, parti à la retraite, sera remplacé par un agent dont le traitement sera inférieur ; l'agent, muté, sera remplacé par un agent qui aura certes un grade supérieur et donc un salaire légèrement plus élevé. Quant au 4<sup>ème</sup> agent, effectivement il vient en plus. Mais il y avait bien 3 agents en 2018. Il avait été décidé de ne pas remplacer sur 2018 l'agent parti en retraite.

M. le Maire indique qu'au vu de ce qui se passe sur la commune, de la réputation attribuée à Sainte Foy la Grande, on a un problème d'image. On est en train de mener une stratégie depuis longtemps, que M. Bort a d'ailleurs suivi.

M. le Maire souhaite rappeler à M. Bort qu'il l'a toujours suivi dans ses propositions. Il prend acte de sa décision.

M. le Maire explique que pour lui, c'est un investissement humain, certes, mais un investissement, attendu par plus de gens qu'on croit. Il l'a annoncé aux vœux. On lui a communiqué des chiffres qu'il

a lui-même vérifiés de son côté et c'est sur ce point qu'il n'est pas d'accord avec M. Bort. Il ne peut pas à ce jour donner des chiffres concernant le transfert de la Médiathèque. En ce qui concerne les agents du CCAS, ils n'ont jamais été dans le budget de la commune. C'est un budget à part. Il précise avoir rencontré en sa présence également, des représentants de LOGEA qui seraient éventuellement intéressés pour reprendre la gestion de la RPA. Dans ce projet, ils envisageraient de reprendre le personnel si celui-ci accepte. Dans le cas contraire, il y aurait une compensation par LOGEA.

M. le Maire rappelle que les agents du CCAS ne sont pas dans le coefficient de rigidité dont il a été question.

M. Bort précise que si ces agents sont réintégrés dans le budget de la commune, ils seront dans le coefficient de rigidité même si on récupère la somme correspondante à leur coût.

M. le Maire se demande pourquoi aujourd'hui les agents du CCAS ne sont pas sur le budget de la commune et pourquoi demain ils y seraient ? il souhaite qu'on lui explique.

M. Bort souhaite revenir sur la police municipale et précise qu'à l'année à ce jour, la masse salariale pour 3 agents est de 146 000 €. Si on passe à 4 agents, cela représentera un coût de 182 000 €.

M. le Maire rappelle que jusqu'à présent, on parlait globalement comme pour les investissements.

Mme Chadourne intervient pour dire, qu'indépendamment du budget, le fait d'avoir un 4ème agent de police municipale c'est un point positif pour la ville. Elle y serait plutôt favorable et demande si l'intercommunalité ne pourrait pas intervenir.

M. le Maire indique que ce qui compte, c'est de savoir si à la fin, est-ce qu'on augmente globalement de manière importante la masse salariale, rappelant que depuis le début du mandat, leur souhait était d'atteindre 1 200 000 € de masse salariale. Il estime qu'au plus tard en 2020, celle-ci sera même inférieure.

M. le Maire indique qu'en 2020, il y aura aussi une baisse d'annuités importante de l'ordre de 40 000€ à 50 000 €.

M. Bort explique que c'est de l'investissement.

M. le Maire conclut en rappelant également l'incidence du transfert de la médiathèque sur le budget.

M. Mas demande, quels seront les grades des agents de police municipale. Il constate qu'au niveau local, il y a un policier municipal à Port Sainte Foy, que Pineuilh va recruter un 3ème policier municipal et que Sainte Foy la Grande, qui est la plus petite des 3 communes, en aura 4. Il y a quelque chose qui interpelle.

M. le Maire rappelle que la problématique se situe sur le territoire de Sainte Foy la Grande.

M. Mas rappelle que lors d'un Conseil Municipal précédent, il avait été évoqué la possibilité soit d'amplifier le nombre de caméras, soit de recruter du personnel.

M. le Maire souhaite également parler de la mise en place du permis de louer pour lequel à ce jour une seule personne est habilitée. La police municipale a non seulement un travail de police judiciaire mais également un travail de police administrative.

M. Mas sait que le problème est vaste mais s'étonne que pendant la période de fin d'année, il n'y avait aucun garde municipal. Comment s'est géré ?

M. Vertuel, Conseiller Municipal, indique avoir préparé la réunion avant le précédent Conseil Municipal pour parler des problèmes de recrutement. Il a souhaité dans le cadre de la prévision des embauches avoir une projection sur les 4, 5, 6 prochaines années au niveau de la masse salariale.

Il n'est pas à discuter du besoin ou pas du besoin, de l'aspect politique ou pas politique, de ce que l'on veut ou pas communiquer. Il explique être parti de la masse salariale de 2014 jusqu'à aujourd'hui. Le constat, c'est qu'il y avait au début du présent mandat 44 agents et qu'il n'y en a plus que 30

aujourd'hui. La masse salariale avec 14 personnes en moins n'a diminué que de 100 000 €. Les augmentations indiciaires, etc, ça peut jouer bien qu'on ait eu une forte diminution du nombre d'agents.

Il se pose aujourd'hui la question de savoir quelle va être cette masse salariale dans 5, 6 ans si on n'embauche pas la 4ème personne, compte tenu qu'il y a eu très peu de baisse salariale avec 14 personnes en moins ?

Ce qui veut dire que les personnes qui sont restées ont eu des augmentations quand même relativement très conséquentes. Donc, avant de valider une embauche supplémentaire, il aimerait bien que les élus se projettent à 4, 5, 6 ans pour voir pour les agents en poste aujourd'hui, quelle sera alors la masse salariale. Une fois que cette étude est faite et voir si la masse salariale reste maîtrisée, au-delà des projections et des négociations pas encore validées.

Il approuve à 100 % la position de M. Bort. Les élus sont responsables des deniers publics. Il se rappelle dans quel état ils ont trouvé la ville. Il a redemandé ses informations et aimerait avoir cette projection à 5, 6 ans. Car il y a eu très peu de diminution avec 13 ou 14 départs. 100 000 € avec 14 départs c'est très peu. Est-ce qu'il va y avoir des augmentations de salaires sur les agents en poste et que la masse salariale sera alors dans 6 ans à 1 400 000 € sans cette 4ème embauche, en sachant que les dotations de l'Etat sont réduites. Par principe de prudence, il souhaiterait que cette étude soit faite avant de valider une 4ème embauche.

Il rappelle qu'au début, il avait été question de mutualisation avec les villes, le bassin et aujourd'hui on n'en parle plus. Effectivement, il y a les investissements pour les caméras vidéo. Pourquoi on ne parle pas de mutualisation ? Lorsqu'on recrute un agent, on ne le recrute pas pour 2 ans mais pour 30 ans, ce sont des budgets très conséquents. Il trouve cela très dommageable. Si demain, il y a une augmentation de la masse salariale de 200 000 € avec les augmentations indiciaires, il pense qu'il y aura des problèmes de budget.

M. le Maire souhaite préciser que sur les 14 départs indiqués qui incluaient également les contrats de remplacement ou contrats aidés ou agents de recensement. Il n'y a que 7 agents réellement partis.

Il indique que l'augmentation moyenne de la masse salariale se situe par an entre 1,5 et 2 %.

M. Bort indique qu'il y a eu des augmentations qui ont été décidées car il n'était pas possible moralement de faire autrement notamment pour les astreintes techniques.

M. le Maire précise qu'il y a également une bonification indiciaire dans le cadre de la politique de ville qui a été attribuée également.

M. le Maire rappelle qu'il a été élu par le Conseil Municipal. Il s'est engagé devant les administrés.

M. le Maire constate qu'il y a désaccord sur les chiffres. Il rappelle qu'il a été élu par le Conseil Municipal qui lui a fait confiance. Il s'est engagé devant les administrés.

M. Letellier explique qu'ils ne disent pas de ne pas mettre un 4ème policier municipal, ils demandent juste des éléments.

M. le Maire indique que c'est ce qu'il vient de faire.

M. Letellier rappelle que la CLECT pour le moment n'a rien décidé. Si demain, cela intervient comme M. le Maire l'a expliqué, il sera alors d'accord mais avec une décision décalée. Maintenant, y a-t-il un caractère d'urgence ?

M. le Maire confirme l'urgence. Il s'est engagé vis-à-vis des administrés. Il rappelle qu'il a toujours suivi les projets proposés, travaillant en confiance. Maintenant il va passer au vote.

M. Mas demande si pour la création de ce 4ème emploi il y a une subvention possible ?

M. le Maire répond par la négative.

Mme Lavoisier, adjointe, précise qu'il y aura des compétences qui seront distribuées. Ils n'auront pas que des missions.

M. le Maire explique, que le 4ème agent recruté se chargera notamment de la mise en place du plan de sauvegarde communal qui n'a toujours pas été finalisé. Il envisage le fonctionnement du service de police municipale avec 2 agents qui seront plus spécifiquement sur le terrain et 2 qui seront plus administratifs (permis de louer et autres). Cela permettra d'avoir plus d'agents si nécessaire lors des diverses manifestations.

Il indique qu'il y a actuellement 4 communes qui réfléchissent à l'embauche d'un policier municipal. Il en a parlé avec les élus de ces communes en leur demandant s'ils voulaient réellement procéder à ce recrutement car il suffit de passer une convention ensemble.

M. le Maire précise qu'il a toujours gardé en tête les objectifs qu'ils s'étaient fixés en début de mandat. Et s'il s'est engagé ainsi, c'est parce qu'il sait que les objectifs seront atteints.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à :

1 → fermer le poste de gardien-brigadier au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et ouvrir un troisième poste de brigadier-chef principal :

- Vote POUR : 14
- Vote CONTRE : 0
- Abstention : 2

2 → créer un quatrième poste de brigadier-chef principal :

- Vote POUR : 10
- Vote CONTRE : 1
- Abstention : 5

## **DEMANDEURS D'EMPLOIS**

362 dont 216 hommes et 146 femmes au 15 janvier 2019

M. Mas demande au Maire de parler de la réception d'un chèque de 50 000 € au bénéfice de la commune, annonce qu'il a faite récemment en sa présence et en celle de l'ancien Maire, M. Provain.

M. le Maire explique qu'il s'agit du sinistre survenu en 2004 sur l'immeuble qui s'est écroulé à côté de la BNP (anciennement) rue de la République pour lequel la procédure engagée par la commune vient d'être clôturée.

M. Mas indique que pendant les travaux pour le cinéma, la boîte aux lettres de la poste située à côté de la perception a été enlevée et qu'il faudra veiller à la rétablir car cela gêne les commerçants et leur clientèle.

M. le Maire rappelle que c'est provisoire pendant la durée de ces travaux. Il indique que siégeant à la commission départementale de présence postale territoriale, le maintien de la poste de Sainte Foy la Grande n'est pas remis en question du moins à moyen terme.

Par contre, les élus présents au dernier Conseil d'Administration de l'Association des Maires de la Gironde (AMG) qui a eu lieu le 16 janvier 2019, ont appris la fermeture programmée de toutes les perceptions de Gironde à l'exception d'une par arrondissement. Les représentants de l'AMG devaient

rencontrer le lendemain les services de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) mais aucune information n'a encore été communiquée à ce sujet.

Il indique également la prise de position commune des élus de l'AMG, dont il a parlé aux vœux, concernant le grand débat. Il redit ne pas s'estimer compétent pour mener ce débat. Il est Maire et pas Député. Pour lui, le représentant du peuple c'est le Député. Les élus se sont positionnés pour être facilitateur pour le prêt de salle par exemple sans toutefois animer de débat.

M. Mas évoque sur le même thème le cahier de doléances mis en place par d'autres communes et pas par Sainte Foy la Grande.

M. le Maire ne le mettra pas à disposition de son propre chef. Car il rappelle qu'il est revendiqué plus de démocratie mais il n'y a quasiment plus de bénévolat dans les associations, la constitution d'une liste électorale s'est avérée en 2013 et 2014 particulièrement compliqué pour tous les candidats. La commune est le lieu de la démocratie locale or, lorsqu'il y a des réunions publiques, les administrés n'y assistent pas.

Pour exemple, lors de la dernière réunion publique organisée pour le haut débit (GIRONDE NUMERIQUE) avec 1 200 personnes qui ont reçu individuellement une invitation du Département, il n'y avait, hors élus, que 31 personnes dont des couples.

Ce qui se reproduit le plus souvent à chaque réunion publique où un débat est proposé.

M. Mas souhaite maintenant revenir sur certains termes que le Maire a utilisés lors de son discours pour les vœux qui l'ont surpris, par exemple à l'égard de la commune voisine, notamment avec le mot chantage.

M. le Maire explique avoir repris le terme de son collègue de la commune voisine lors de ses propres vœux.

M. Mas demande alors si chacun de son côté dit qu'il ne veut pas que l'autre fasse du chantage alors comment va-t-il être possible de discuter ensemble sur le sujet du contrat de mixité sociale ?

M. le Maire rappelle qu'il a émis une hypothèse qui, suite à l'annonce de l'économie réalisée sur 10 ans compte tenu du nombre de logements sociaux de Sainte Foy la Grande, serait peut-être de reverser à Sainte Foy la Grande une partie de la somme économisée. Ce n'est pas du chantage que d'émettre cette hypothèse.

M. Mas veut également évoquer les termes employés lors des vœux sur une association de Sainte Foy la Grande.

M. le Maire maintient ses propos.

M. Mas indique que cette association a développé un travail qui n'est pas fait par le CCAS de la commune ...

M. le Maire fait état du financement par subvention de cette association. Il indique également qu'elle propose des services qui existent déjà par le biais de la Communauté de Communes, à la Maison des Services au Public qui dans ces conditions, n'a plus qu'à fermer ce service, l'association reprenant alors toutes ses missions ....

M. Mas explique que des gens sont envoyés vers cette association, ce qui démontre son intérêt.

Il ne souhaite pas diviser.

Mme Grandet, Adjointe, répond que c'est cette association elle-même qui divise, car elle est subventionnée pour rendre des services qui sont déjà mis en place et payés par la Communauté de Communes et qui sont eux des services publics. Il faut que cela se sache. Aucun élu ne dirige personne

vers cette association. Elle, lorsque cette association écrit dans le monde "gueto rural", cela la choque. Alors qu'elle est, elle-même, installée sur la commune.

M. Mas indique que c'est pour ça qu'il s'est positionné .....(propos incompréhensibles car tous les élus parlent en même temps)

M. Beltrami, demande à M. Mas s'il cautionne le fait qu'une association, qui bénéficie d'un maximum de subventions et dont sur les deux salariés, il y a l'épouse d'un des administrateurs ?

M. Mas cite le cas de Mme Colucci qui a été directrice des Resto du Cœur....

M. le Maire clôture les débats et annonce la fin de la séance à 21 h 30.

---